

**Conseil communautaire**  
**Séance du mercredi 6 avril 2016**

L'an deux mille seize et le 6 avril à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Communauté d'agglomération, Place de la Libération, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT et sous la présidence de Monsieur Michel CHAPUIS pour les questions n° 53 à 59.

**Étaient présents ou représentés :** Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Magalie ALLIBERT, Monsieur Georges ASSEZAT, Monsieur Jean-Marie BADIOU, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY présent jusqu'à la question n°45, Monsieur Alexandre BOUCHIT, Monsieur Hamid BOUZINE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gérard CONVERT, Monsieur Michel DECOLIN, Monsieur Adrien DEFIX, Monsieur Yves DEVEZE, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Claude EYRAUD, Monsieur Michel FORESTIER, Madame Corinne GONÇALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Willy GUIEAU, Madame Nadine HERITIER-BRANCO présente à partir de la question n° 5, Monsieur Laurent JOHANNY présent à partir de la question n° 5, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Michel LAURENT, Madame Danielle MALARTRE, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Franck PAILLON représenté par Madame Marie-Josèphe GIRARD, Monsieur Gilbert PEYRET, Madame Huguette PORTAL, Madame Elisabeth RAFFIER, Monsieur Eric RAVEYRE, Monsieur André REYNAUD, Madame Madeleine RIGAUD, Monsieur Pierre ROBERT, Monsieur Michel ROUSSEL, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Jean-Pierre TOURETTE, Monsieur Jean-Dominique TOUSSAINT, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Maurice VALENTIN, Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jacques VOLLE

**Était excusé :** Monsieur Marc BOLEA, Madame Christiane MOSNIER

**Ont donné procuration :** Madame Brigitte BENAT a donné procuration à Madame Élisabeth RAFFIER, Monsieur Bernard BONNAL a donné procuration à Monsieur Daniel BOYER, Madame Catherine CHALAYE a donné procuration à Monsieur Yves DEVEZE, Madame Séverine FOUGEROUSE a donné procuration à Monsieur Michel LAURENT, Monsieur Jean-Yves REYNAUD a donné procuration à Monsieur Yves TAFIN

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel JOUBERT déclare la séance ouverte. Sur son invitation, le Conseil communautaire procède à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Willy GUIEAU.

La séance a été levée à 22 heures 30.

**COMPTE-RENDU**

**N° 1 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE :**

**- de désigner Monsieur Willy GUIEAU pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil du mercredi 6 avril 2016.**

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

N° 2 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 3 MARS 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- *d'approuver le compte-rendu du Conseil communautaire du :*

*- 3 mars 2016*

*Ce compte-rendu était à consulter sur le site internet/rubrique « espace habitants »*

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

N° 3 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE  
L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- *de prendre acte du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

=====

DÉLIBÉRATION N° 4 : CONSEIL COMMUNAUTAIRE : INSTALLATION D'UN NOUVEAU  
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE POUR LA COMMUNE DU PUY-EN-VELAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- *Installe Monsieur Hamid BOUZINE comme Conseiller communautaire titulaire de la commune du Puy-en-Velay.*

=====

DÉLIBÉRATION N° 5 : CONSEIL COMMUNAUTAIRE : REMPLACEMENT D'UN VICE-  
PRÉSIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) *décide que le nouveau Vice-Président occupera le même rang que l'élu qu'il remplace*

2) *procède à l'élection du nouveau Vice-Président :*

A fait acte de candidature :      *Monsieur Michel CHAPUIS  
Monsieur Michel LAURENT*

*Après s'être assuré que plus un seul électeur ne demande à voter, le Président déclare le scrutin clos.*

*Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :*

*Nombre de votants :*

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</i>	51
<i>A déduire bulletins blancs ou nuls</i>	6
<i>Reste pour le nombre de suffrages exprimés</i>	45
<i>Majorité absolue</i>	23

Ont obtenu :

Monsieur Michel CHAPUIS	Trente huit voix	38
Monsieur Michel LAURENT	7 voix	7

*Monsieur Michel CHAPUIS, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin,, a été proclamé premier Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installé dans ses fonctions.*

**DÉLIBÉRATION N° 6 : COMMISSIONS PERMANENTES : MODIFICATIONS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

**1) de ne pas recourir au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**2) de procéder au remplacement de Monsieur Laurent WAUQUIEZ au sein de la commission suivante :**

**• *Emploi, développement économique et formation :***

- **Monsieur Michel CHAPUIS**
- **Michel DECOLIN**
- **Brigitte BENAT**
- **Pierre ROBERT**
- **Franck PAILLON**
- **Madeleine RIGAUD**
- **Jérôme BAY**
- **Jacques VOLLE**
- **Yves TAFIN**
- **Bernard BONNAL**
- **Jean-Marie BADIOU**
- **Gérard GROS**
- **Georges ASSEZAT**
- **Christelle VALANTIN**
- **Pierre PAILLER**
- **Marie-José ALLEMAND**
- **Laurent JOHANNY**
- **Michel FORESTIER**
- **Gilbert PEYRET**
- **Yves DEVEZE**

3) de fixer le nombre de membres de chacune d'entre elles ainsi qu'il suit :

Désignation des commissions	Nombre de délégués fixé le 06/04/16
Affaires administratives, juridiques et financières	13
Emploi, développement économique et formation	21
Aménagement de l'espace communautaire, urbanisme, travaux et équipements	19
Gestion, animation et actions touristiques et culturelles	17
Gestion des déchets, mobilité et évolution énergétique	10
Cohésion sociale, petite enfance et jeunesse	17
Gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire et animation sportive	12

Le nombre indiqué n'inclut pas le Président, membre de droit de ces commissions.

4) d'intégrer Monsieur Hamid BOUZINE comme membre des commissions suivantes :

- André REYNAUD
- Thierry MOURGUES
- Élisabeth RAFFIER
- Brigitte BENAT
- Séverine FOUGEROUSE
- Danielle MALARTRE
- Franck PAILLON
- Jean-Claude EYRAUD
- Jean-Yves REYNAUD
- Maurice VALENTIN
- Michel DECOLIN
- Gérard CONVERT
- Gilbert PEYRET
- Catherine CHALAYE
- Ginette VINCENT
- Michel LAURENT
- Hamid BOUZINE

• **Emploi, développement économique et formation :**

- Monsieur Michel CHAPUIS
- Michel DECOLIN
- Brigitte BENAT
- Pierre ROBERT
- Franck PAILLON
- Madeleine RIGAUD
- Jérôme BAY
- Jacques VOLLE
- Yves TAFIN
- Bernard BONNAL

- Jean-Marie BADIOU
- Gérard GROS
- Georges ASSEZAT
- Christelle VALANTIN
- Pierre PAILLER
- Marie-José ALLEMAND
- Laurent JOHANNY
- Michel FORESTIER
- Gilbert PEYRET
- Yves DEVEZE
- Hamid BOUZINE

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 7 : FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES CHEMINS DE SAINT  
JACQUES : DÉSIGNATION**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

*- de désigner un titulaire pour représenter la Communauté d'agglomération du Puy en Velay au bureau et au Conseil d'administration de la Fédération européenne des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle ainsi que deux membres complémentaires :*

- Titulaire : Madame Corinne GONÇALVES
- 1er membre complémentaire : Madame Madeleine RIGAUD
- 2ème membre complémentaire : Monsieur Michel JOUBERT

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 8 : SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU VELAY : DÉSIGNATION DES  
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

*- De procéder au remplacement de Monsieur Wauquiez au sein du conseil syndical du syndicat mixte du Pays du Velay :*

**Membre titulaire : Monsieur Michel CHAPUIS**

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 9: CARTES ACHATS : GROUPEMENT DE COMMANDES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

**1) d'approuver la convention de groupement de commandes entre la Ville du Puy-en-Velay et la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay relative à la gestion des cartes d'achat, conformément à ce qui a été évoqué précédemment, et toute commune qui souhaiterait se joindre au groupement,**

2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante ou tout autre document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

**DÉLIBÉRATION N°10 : VERSEMENT TRANSPORT : REVALORISATION DES TAUX**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) de fixer le taux de la taxe de Versement Transport à 0,80% à compter du 1er juillet 2016,
- 2) d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la réalisation de ce dossier, et notamment les conventions avec les organismes collecteurs.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 11: SICALA : PARTICIPATION FINANCIÈRE 2016 AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA BORNE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'approuver la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay au programme de l'année 2016, à hauteur de 11 760 € dont 5 218 € à reverser au SICALA de Haute-Loire et 6 542 € à reverser directement au Conservatoire d'Espace Naturel d'Auvergne pour l'animation zones humides,
- d'inscrire à cet effet, la somme de 11 760 € au budget.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 12: MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 97 DE LA LOI ALUR : PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL, INFORMATION DES DEMANDEURS ET CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires à la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement, conformément au Code de la Construction et de l'Habitation,
- d'approuver le lancement de l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs,
- d'autoriser le Président à signer la convention avec l'Association Régionale Auvergne de l'Union Sociale pour l'Habitat définissant les modalités d'accès au fichier partagé de l'agglomération, ainsi que toutes les pièces afférentes à cette convention,

- d'autoriser le Président à signer toute pièce permettant la mise en œuvre de ces dispositions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 13 : RÉSEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE : MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat pour l'année 2016, avec l'Association « Réseau Entreprendre Auvergne »,

2) de fixer le taux d'accompagnement des projets accordés à hauteur de 15% sans excéder 15 000 € par an,

3) d'autoriser le Président à passer tous les actes afférents.

Vous pouvez consulter la convention sur le lien suivant :  
<https://cloud.lepuyenvelay.fr/index.php/s/6p7iv1dlzF5Y5TC>

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 14 : ZONE DES FANGEAS : CESSION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE CHABANON

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) d'autoriser la cession au profit de M. Richard CHABANON, ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'un îlot de 2200 m<sup>2</sup> sur la zone des Fangeas. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,

2) d'approuver cette transaction pour un montant total de 31 900 € H.T., sous réserve de l'estimation de France Domaine, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage,

3) d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

4) d'appliquer les conditions définies par délibération du Conseil Communautaire du 22 décembre 2015.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 15 : ZONE DES FANGEAS : CESSION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE TURBAN

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- 1) *d'autoriser la cession au profit de M. Julien TURBAN, ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'un îlot de 1700 m<sup>2</sup> sur la zone des Fangeas. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,*
- 2) *d'approuver cette transaction pour un montant total de 24 650 € H.T., sous réserve de l'estimation de France Domaine, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage,*
- 3) *d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.*
- 4) *d'appliquer les conditions définies par délibération du Conseil Communautaire du 22 décembre 2015.*

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 16: DISPOSITIF LEADER 2016 : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- 1) *de mettre en place un dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises dans le cadre du programme Leader du Pays du Velay pour l'année 2016,*
- 2) *d'approuver le règlement d'intervention,*
- 3) *de prévoir un engagement de crédits de 50 000 € maximum pour l'année 2016.*

*Vous pouvez consulter le règlement d'intervention sur le lien suivant :*  
<https://cloud.lepuyenvelay.fr/index.php/s/vzBqIgrXWhMM0SV>

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**ABSTENTION : 1 Monsieur ROBERT**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 17 : COMITÉ D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA HAUTE-LOIRE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- 1) *D'attribuer une subvention de fonctionnement de 35 000 € au Comité d'Expansion Economique de la Haute-Loire,*
- 2) *d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs correspondante pour l'année 2016.*  
*Vous pouvez consulter la convention sur le lien suivant :*  
<https://cloud.lepuyenvelay.fr/index.php/s/0TVEbzKir6WSyL1>

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

DÉLIBÉRATION N° 18 : OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : MODALITÉS D'INTERVENTION POUR  
L'ANNÉE 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) de valider le cahier des charges, définissant les actions à conduire pour l'année 2016 par l'Office de Commerce et de l'Artisanat de l'agglomération du Puy,

2) de désigner des représentants élus territoriaux pour les secteurs de :

- Loudes, Chaspuzac, Saint Privat d'Allier, Saint Jean de Nay, Vazeille Limandres, Sanssac l'Eglise, Le Vernet, Vergezac, Saint Vidal : Gilbert PEYRET et Jean-Marie BADIOU, Jean-Claude EYRAUD

- Solignac-sur-Loire, St Christophe-sur-Dolaizon, Bains, Cussac-sur-Loire, le Brignon : Jérôme BAY et Michel DECOLIN,

- Brives-Charensac, Saint Germain-Laprade, Blavozy, Chaspinhac, Coubon et Arzac-en-Velay : Christelle VALANTIN et Michel FORESTIER,

- Chadrac, Polignac, Le Monteil, Aiguilhe : Madeleine RIGAUD et Gérard CONVERT,

- Vals près le Puy, Espaly Saint Marcel, Ceyszac la Roche : Jacques VOLLE, Philippe JOUJON

- le Puy-en-Velay : Yves DEVEZE et Brigitte BENAT,

3) d'octroyer, pour la réalisation des actions définies dans celui-ci, une aide financière de 50 000 € au profit de l'Office de Commerce et de l'Artisanat de l'agglomération du Puy,

3) de valider la convention d'objectifs et d'autoriser le Président à la signer.

Vous pouvez consulter la convention et le cahier des charges sur le lien suivant : <https://cloud.lepuyenvelay.fr/index.php/s/09VEkfRBsuBLtkJ>

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 19 : ESEPAC ET CIO : SUBVENTIONS 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) de verser à l'ESEPAC (École Supérieure Européenne de Packaging) une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € pour l'année 2016,

2) d'autoriser le Président à signer une convention annuelle de partenariat avec l'ESEPAC,

3) de verser au CIO (Centre d'Information et d'Orientation) une subvention pour l'organisation de la journée « Carrières et emploi du supérieur » d'un montant de 600 € pour 2016,

4) d'autoriser le Président à signer tout acte afférent.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N°20 : ABATTOIR COMMUNAUTAIRE : FIXATION DES TARIFS DE  
REDEVANCES POUR L'ANNÉE 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

De fixer la redevance des prestations et apparaissant à l'annexe II

- ANNEXE II : PRESTATIONS ANNEXES- transformation de viande de porc 2,20 €/kg de carcasse.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 21: DISPOSITIF « PROFESSION SPORT » : ENGAGEMENT DE PRINCIPE DE LA CA POUR LA SAISON SPORTIVE 2016/2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) d'approuver le versement aux associations sportives concernées, de l'aide à l'emploi sportif à hauteur de 1,70 € de l'heure plafonnée à 85 heures mensuelles par éducateur et dans la limite de deux éducateurs par association pour la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017,
- 2) d'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 22 : MOTO CLUB - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU CIRCUIT DE MOTO-CROSS RICHARD SAINT : MODIFICATION DES MODALITÉS DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR TRAVAUX

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) de modifier la délibération n°33 en date du 6 octobre 2015 portant sur les travaux de mise aux normes du circuit de moto-cross Richard Saint,
- 2) d'attribuer une subvention exceptionnelle de 40,169% du coût TTC des travaux de 124 475 € et plafonnée à 50 000€, pour la remise aux normes du terrain de moto-cross Richard Saint, au camp d'Eycenac.
- 3) d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au chapitre et article correspondants au budget 2016 de la Communauté d'agglomération.
- 4) d'autoriser le président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N°23 : CLUBS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES ET MANIFESTATIONS SPORTIVES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : SUBVENTIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) d'attribuer une subvention aux associations sportives, pour la saison 2015/2016, selon les sommes figurant dans le tableau en annexe pour un montant total de 299 500€, comprenant le soutien aux manifestations sportives d'intérêt communautaire et l'aide aux championnats nationaux ainsi que l'aide au fonctionnement des clubs sportifs communautaires,
- 2) d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ POUR TOUS LES DOSSIERS SAUF POUR LE COLLECTIF PETANQUE 2 ABSTENTIONS : MESSIEURS BAY ET RAVEYRE**

**DÉLIBÉRATION N° 24 : ECOLE DE LA 2ÈME CHANCE : SIGNATURE D'UN AVENANT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

**- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention initiale pour valider le montant du financement des 4 parcours pour 2016**

**Vous pouvez consulter la convention sur le lien suivant :**

**<https://cloud.lepuyenvelay.fr/index.php/s/CkQns3LUNGxRyC7>**

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 25 : COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AUX DROITS : PARTICIPATION FINANCIÈRE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

**1) de confirmer la participation financière de la Communauté d'agglomération à hauteur de 1 000 € / an pour 2016 et 2017,**

**2) d'autoriser le Président à signer la convention pour confirmer le montant de cette participation.**

**Vous pouvez consulter la convention sur le lien suivant :**

**<https://cloud.lepuyenvelay.fr/index.php/s/CIIsQkPVoQ0WfYxq>**

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 26 : MISSION LOCALE DU VELAY : PARTICIPATION ET ADHÉSION 2016 ET SIGNATURE D'AVENANTS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

**1) de confirmer le montant de la cotisation à la mission locale de 1 € 50 par habitant et par an, soit un montant total de 87 783 € pour 2016,**

**2) d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention initiale pour valider le montant de la cotisation 2016,**

**3) de confirmer la participation de la Communauté d'agglomération pour la prise en charge du salaire du Directeur de la Mission locale du Velay pour un montant plafonné à 41 162 € par an,**

**4) d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention initiale pour confirmer ce montant.**

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**Monsieur DECOLIN ne prend pas part au vote**

**DÉLIBÉRATION N° 27 : ATELIERS DES ARTS : REVALORISATION DES TARIFS D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

1) d'adopter la grille tarifaire ci-jointe pour toute inscription au Conservatoire à Rayonnement Départemental pour l'année scolaire 2016/2017,

2) de conserver les modalités d'application des tarifs et de fonctionnement adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance du 3 avril 2015,

3) d'appliquer le tarif « élève aggro » aux élèves de 3ème cycle instrumental issus d'une école de musique appartenant au schéma départemental.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 28: ATELIERS DES ARTS : MISE EN PLACE DU MÉCÉNAT  
D'ENTREPRISE ET DE PARTICULIER**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

1) d'autoriser le Président à accepter les dons de mécènes privés ou d'entreprises qui souhaitent conforter l'action du Conservatoire à Rayonnement Départemental, Les Ateliers des Arts, dans le financement de sa saison culturelle,

2) d'autoriser le Président, dans le cadre de ce mécénat, à signer toutes les conventions avec les entreprises mécènes ainsi que tous les documents s'y rapportant. Une convention sera signée avec les particuliers mécènes pour les dons supérieurs à 159 €,

3) de créer un tarif gratuit pour les contre parties accordées aux mécènes, et d'adopter la grille des contres parties :

**Tableau des contreparties pour les particuliers :**

DON	EXEMPLES DE CONTREPARTIES		DEDUCTION max	COUT REEL max
	Designation	Valeur		
1 -32€	2 places pour les concerts gratuits	0€	21.12	10.88
33 - 63€	1 place OMNI tarif « public non élève » hors concert surprise du chef	8€	41.58	13.42
64 -95€	2 places OMNI tarif « public non élève »	16€	62.7	16.30
96 - 127€	3 places OMNI tarif « public non élève » dont une place pour le concert la surprise du chef	24€	83.82	19.18
128 - 159€	4 places OMNI tarif « public non élève » dont deux places pour le concert la surprise du chef	32€	104.94	22.06

160 – 192€	5 places OMNI tarif « public non élève » dont deux places pour le concert la surprise du chef	40€	126.72	25.28
193 – 239€	6 places OMNI tarif « public non élève » dont deux places pour le concert la surprise du chef	48€	157.74	33.26
240 € - 299 €	7 places OMNI tarif « public non élève » dont trois places pour le concert la surprise du chef	56€	197,34 €	45,66 €
300€ et au-delà	8 places OMNI tarif « public non élève » dont trois places pour le concert la surprise du chef	64,00 €		

**Tableau des contreparties pour les entreprises :**

Options	Montant du don	Exemples de contreparties	
		Désignation	Valeur
N° 1	1 – 32 €	2 places concerts gratuits	0 €
N° 2	33 € - 63 €	1 place concert OMNI tarif « public non élève » hors concert la surprise du chef	8,00 €
N° 3	64 € - 95 €	2 places concert OMNI tarif « public non élève » hors concert la surprise du chef	16,00 €
N° 4	96 – 127 €	3 places OMNI tarif « public non élève » dont une place pour le concert la surprise du chef	24,00 €
N° 5	128 – 159 €	4 places OMNI tarif « public non élève » dont deux places pour le concert la surprise du chef	32,00 €
N° 6	160 - 192 €	5 places OMNI tarif « public non élève » dont deux places pour le concert la surprise du chef	40,00 €
N° 7	193 – 239 €	6 places OMNI tarif « public non élève » dont deux places pour le concert la surprise du chef	48,00 €
N° 8	240 – 299 €	7 places OMNI tarif « public non élève » dont trois places pour le concert la surprise du chef	56,00 €
N° 9	300 – 659 €	8 places OMNI tarif « public non élève » dont trois places pour le concert la surprise du chef	64,00 €
N° 10	660 – 1 319 €	1 atelier d'1h30 au choix : technique vocale ou rythmique ou percussions corporelles, ou autres... limité à 10 personnes par atelier dans les locaux du CRD	164,00 €
N° 11	1 320 – 1 999 €	2 ateliers d'1h30 au choix : technique vocale ou rythmique ou percussions corporelles, ou autres... limités à 10 personnes par	328,00 €

N° 12	2 000 – 2 999 €	atelier dans les locaux du CRD 3 ateliers d'1h30 au choix : technique vocale ou rythmique ou percussions corporelles, ou autres... limités à 10 personnes par atelier dans les locaux du CRD	492,00 €
N° 13	3 000 – 4 789 €	4 fois l'option n° 10 OU une prestation de 2 artistes avec régisseur et logistique d'une durée maximum de 1h30 dans les locaux de l'entreprise	650,00 €
N° 14	4 800 – 4 999 €	Prestation d'une formation de 4 artistes avec régie technique et logistique dans les locaux de l'entreprise OU mise à disposition de l'auditorium avec régisseur sans spectacle	1 190,00 €
N° 15	5 000 € et au delà	La contrepartie sera organisée avec l'entreprise.	1 250,00 €

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 29: MANIFESTATIONS TOURISTIQUES ET CULTURELLES -  
DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR 2016 : ATTRIBUTION**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

1) *d'attribuer une subvention aux associations figurant dans le tableau en annexe pour un montant global de 315 160 €,*

2) *d'autoriser le Président à signer des conventions de partenariat annuelles avec certaines associations.*

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**ABSTENTION : 1 (MONSIEUR JOHANNY)**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 30 : OFFICE DE TOURISME : SUBVENTION 2016 ET SIGNATURE  
D'UN AVENANT À LA CONVENTION**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

1) *d'attribuer une subvention de 628 000 € à l'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération au titre de l'année 2016,*

2) *d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention initiale validant le montant de la subvention précédemment évoquée.*

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES**

*Madame GONCALVES ne prend pas part au vote*

=====

**DÉLIBÉRATION N°31 :RÉGIME INDEMNITAIRE : ADAPTATION À LA SITUATION  
PARTICULIÈRE DU SERVICE DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

### 1) d'approuver l'adaptation proposée du régime indemnitaire,

« Il est proposé de modifier, pour les adjoints techniques du service, chauffeurs, ou ripeurs, le montant et les conditions d'attribution du régime indemnitaire tel que fixé par la délibération du 7 octobre 2011.

Cette adaptation, circonscrite à ces agents se justifie par deux arguments.

D'une part, ces agents exercent leurs missions dans des conditions exposées du point de vue climatique, et des risques professionnels, même si la collectivité a fait d'importants efforts en termes de matériel.

D'autre part, ce service a connu un tel absentéisme, durant la première partie de l'année 2015, qu'il était impératif d'agir pour limiter ce phénomène.

Cette adaptation nécessite l'instauration d'une part additionnelle au régime indemnitaire initial, soumise à conditions de présence, et la mise en place d'une réfaction du régime indemnitaire tel que fixé par la délibération précitée, en cas d'absence.

Ces deux possibilités de modulation individuelle s'opéreront sur l'indemnité d'administration et de technicité, laquelle est liée à l'exercice effectif des fonctions. Elle est donc susceptible d'être diminuée en cas d'arrêt maladie.

Ainsi, le régime indemnitaire initial applicable à ces agents est le suivant :

GRADE	I.A.T.	Taux	I.E.M.P.	TAUX	TOTAL
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE (échelon spécial)	490,05	3,758	1 204,00	1	3 045,61
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	476,10	3,868	1 204,00	1	3 045,55
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	469,67	3,921	1 204,00	1	3 045,58
ADJOINT TECHNIQUE 1ère CLASSE	464,30	3,980	1 143,00	1	2 989,74
ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE	449,28	4,133	1 143,00	1	3 000,01

#### Part additionnelle :

Les agents présents dans les services percevront une modulation, payable mensuellement de l'IAI, de respectivement 19,55%, pour les adjoints principaux, et de 19,39% pour les adjoints techniques de 1ère et 2ème classe.

Cette modulation représente environ 30€ par mois.

Elle sera :

- versée complètement pour les agents présents de manière continue,
- suspendue pendant 3 mois successifs en cas de congé de maladie non imputable au service, de 1 à 3 jours,
- suspendue 8 mois successifs en cas d'arrêt de travail pour maladie, non imputable au service, de 4 à 8 jours,
- suspendue 12 mois consécutifs au delà.

En cas d'hospitalisation de 3 jours, ces 3 journées, ne donneront pas lieu à suspension.

Ainsi, pour une absence d'une seule journée, quel que soit le motif, la suspension de la modulation s'appliquera.

Cette mesure représente un gain possible, par rapport au régime indemnitaire moyen, de l'ordre de 360 €.

Dégressivité :

*Le versement total moyen de l'indemnité d'administration et de technicité, tel que défini dans le tableau reproduit ci-dessus sera également automatiquement diminué de 0,326% par jour, pour les adjoints techniques principaux, et de 0,323% par jour, pour les adjoints techniques de 1ère et 2ème classe, soit environ 6 €, en cas d'arrêt de travail pour maladie ordinaire entre le 31ème jour d'arrêt et le 90ème, sur une période de référence glissante d'une année calendaire. Cette mesure représente une diminution maximale du régime indemnitaire moyen de l'ordre de 360 €.*

*Cette proposition repose donc sur un équilibre entre le gain pour un agent assidu, et la diminution des primes en cas d'absence.*

*En cas de modification réglementaire des bases ou des taux de versement de l'IAT, les modulations dont il s'agit seront automatiquement ajustées de manière à maintenir l'équilibre du dispositif.*

*Plus globalement, le régime indemnitaire de la collectivité devra ultérieurement être adapté dans le cadre de la généralisation réglementaire de l'indemnité de fonctions, sujétions et expertise. »*

**2) d'autoriser le Président à prendre les actes subséquents.**

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 32 : IHTS : INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

**1) d'adopter les modifications du régime indemnitaire des agents décrites ci-dessous, il convient d'adopter la modification suivante et d'établir ainsi la liste des cadres d'emplois pour lesquelles la réalisation et le paiement des heures supplémentaires, est autorisée, aux taux et selon les majorations réglementaires, sous le contrôle de l'encadrement de chaque service, pour les agents, titulaires, stagiaires ou non titulaires, et pour tous les services de la collectivité, dès lors que l'encadrement aura jugé ces heures indispensables à la continuité et au bon fonctionnement du service. :**

- **Adjoints administratifs, rédacteurs,**
- **Adjoints techniques, agents de maîtrise, techniciens,**
- **Agents spécialisés des écoles maternelles, agents sociaux, moniteurs-éducateurs, techniciens paramédicaux, auxiliaires de puériculture, auxiliaires de soins, infirmiers, puéricultrices, puéricultrices cadre de santé, cadre de santé infirmiers,**
- **Adjoints du patrimoine, assistants de conservation,**
- **Opérateurs des activités physiques et sportives, éducateurs des activités physiques et sportives,**
- **Agents de police municipale et chefs de service de la police municipale**
- **Adjoints d'animation, animateurs,**

**2) d'autoriser le paiement des IHTS dans les conditions précitées.**

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 33 : PERSONNEL : MISE À DISPOSITION D'UN AGENT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

1) *d'approuver le principe de cette mise à disposition dans les conditions exposées*

*Madame Sylviane VARENNE, rédacteur territorial, à temps complet, transférée de la ville vers l'agglomération depuis le 1er Janvier, dans le cadre de la création des services communs, est mise à la disposition du Syndicat intercommunal d'adduction des eaux du Besson Roulon, pour son suivi administratif et budgétaire, à hauteur de 17 heures 30 hebdomadaires.*

*Cette mise à disposition a donné lieu à la signature d'une convention entre la ville et le syndicat, laquelle est arrivée à échéance au 1er janvier dernier.*

*Pour poursuivre cette affectation une année supplémentaire, il est nécessaire d'autoriser la signature d'une convention prévoyant, notamment, le remboursement à la collectivité d'origine, par la collectivité d'accueil, des coûts salariaux de l'agent durant la période visée. A l'issue, la conventions pourra être prorogée par avenant dans les mêmes conditions.*

2) *d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante et ses éventuels avenants.*

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 34 : PERSONNEL : ACCUEIL PAR VOIE DE MISE À DISPOSITION D'AGENTS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

1) *d'approuver le principe de ces mises à disposition dans les conditions exposées*

*Dans le cadre du transfert des équipements culturels, il est nécessaire de commencer à travailler avec les équipes de ces structures, notamment pour la définition de la prochaine saison culturelle.*

*Dans cet objectif, il est nécessaire d'avoir recours aux services de M. Romain SAGNARD, rédacteur territorial, employé par la commune de Vals Près le Puy à hauteur de 12 heures hebdomadaires, du 15 avril au 30 juin prochain, et Mme Sidonie EYRAUD, adjoint administratif principal de 2ème classe, à hauteur de son temps partiel d'une quotité de 80%, soit 28 heures hebdomadaires, du 1er au 30 juin prochain.*

*Ces mises à disposition doivent donner lieu à la signature de conventions avec la commune qui en règlent les différents aspects.*

2) *d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.*

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 35 : RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : PRÉSENTATION**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

**- de prendre acte du présent rapport et de ses propositions d'orientations générales**

*« La législation en vigueur (loi du 4 août 2014, complétée par un décret du 28 juin 2015) prévoit que, désormais, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, doivent présenter à l'organe délibérant, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes préalablement à la présentation du budget primitif.*

*Ce rapport a vocation à dresser le bilan de la politique de la collectivité « en matière d'égalité professionnelle » : recrutements, formations, temps de travail, promotions, conditions de travail, rémunération et « articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ». Les politiques de « promotion de la parité dans les actions de formation, de mixité dans les filières et les cadres d'emploi, de prévention de toutes les violences faites aux agents et de lutte contre toute forme de harcèlement » doivent être évaluées.*

*Afin de répondre à ces obligations, il vous est présenté un 1er bilan de la situation de la Communauté d'Agglomération sur ces différents points, qui pourra constituer une première base à des évaluations futures, et à la définition d'axes de travail sur le sujet. Conformément à la réglementation, ce rapport a fait l'objet d'une présentation préalable en Comité Technique.*

*Le tableau joint au présent rapport, permet de constater que sur 273 agents au 31 décembre 2015, la Communauté d'agglomération se caractérise par une parité globale (138 femmes, 135 hommes). Cette situation diffère de la situation dont rend compte l'Observatoire de la Fonction Publique Territoriale, qui dénombre une forte majorité de femmes (60 % des emplois permanents).*

*Ces mêmes études dénoncent par ailleurs un taux de féminisation inversement proportionnel à la place dans la hiérarchie. A la Communauté d'Agglomération, ce phénomène n'est pas constaté :*

*La répartition des femmes et des hommes par catégorie d'emplois permet de constater des taux de féminisation variables selon la catégorie hiérarchique :*

- Catégorie A : 16 hommes et 15 femmes,*
- Catégorie B : 26 hommes et 44 femmes*
- Catégorie C : 40 hommes et 39 femmes*

*A l'examen de la parité on constate une sur-représentation féminine en catégorie B, compensée par les catégories A et C, et les contrats de droit privé.*

*La moyenne d'âge par sexe est identique, les effectifs masculins sous contrat de droit privé venant équilibrer un âge légèrement plus élevé chez les hommes sur les autres statuts.*

*En termes de rémunération, une étude récente de la direction générale de l'administration et de la fonction publique relève, dans la fonction publique territoriale, un salaire moyen des femmes inférieur de 8 % à celui des hommes . Ce constat se vérifie à la Communauté d'Agglomération : le salaire moyen global et par grade des femmes est globalement inférieur.*

*Une analyse plus fine par filière permet d'expliquer en partie ce constat :*

- en catégorie A, outre une sur-représentation masculine en A + et sur les emplois de Direction générale, la population féminine cadre est aussi globalement plus jeune, et 3 salariées exercent leurs fonctions à temps partiel.*
- en catégorie B, les différences sur emplois statutaires sont moindres.*
- en catégorie C, le salaire moyen des femmes en filière administrative, sportive et animation est supérieur à celui des hommes. C'est donc sur la filière technique, concentrant la majorité des effectifs, que se fait la différence. Outre les temps partiels, bien moindres chez les hommes, cette différence s'explique par le fait que les agents de la collecte et du traitement des déchets bénéficient d'un régime indemnitaire plus favorable.*

*Pour le développement de carrière, le sexe ne semble jouer aucun rôle sur le nombre d'avancements et de promotions : en 2015, les pourcentages ont été équivalents entre les sexes.*

Le nombre de formations est à peu près proportionnel aux effectifs par sexe. Concernant les recrutements, 6 hommes et 5 femmes ont été recrutés : 3 hommes et 2 femmes en catégorie B, 3 femmes en catégorie C (2 emplois d'entretien et 1 emploi administratif). Les différences ne sont donc pas significatives.

En revanche, le temps de travail, comme facteur discriminant, ayant un impact direct sur la rémunération moyenne, apparaît de manière très nette :

Parmi les effectifs masculins de la collectivité, 2,96 % sont à temps partiel, contre 17,39 % des femmes. Proportionnellement, presque 6 fois plus de femmes que d'hommes sont à temps partiel. Cet écart reste important quelle que soit la catégorie. En moyenne, presque une femme sur quatre est à temps partiel. En revanche, il n'y a aucune corrélation entre le sexe et le fait d'occuper ou non un poste à temps non complet.

Ce résultat est cohérent avec les statistiques Insee nationales (30,8% des femmes et 7,8 % des hommes à temps partiel en 2014), et semble donc être une constante sociétale, plutôt qu'un phénomène local. Pour autant, il reste important de préciser que les femmes et les hommes disposent des mêmes droits en cette matière. »

---

### DÉLIBÉRATION N° 36 : SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : APPROBATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) d'approuver le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération en annexe à la présente délibération,
- 2) de prendre acte de la mise en œuvre des modalités de transfert des équipements culturels d'intérêt communautaire, à savoir le Centre culturel de Vals-près-le-Puy, les studios de musiques amplifiées de la Maison pour Tous de Chadrac et la grande salle de spectacle de la Maison pour Tous de Brives-Charensac, à compter du 1er juillet 2016,
- 3) de prendre acte de l'extension de la compétence « petite enfance » de la Communauté d'Agglomération par le transfert des crèches, micro-crèches et jardins d'enfants à l' EPCI, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- 4) de prendre acte du transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la Communauté d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 également,
- 5) d'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces dossiers.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

---

### DÉLIBÉRATION N° 37 : THÉÂTRE : TARIFS LOCATIONS DES SALLES – PRESTATIONS PERSONNEL ET PRESTATIONS BILLETTERIE COMMUNE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) d'approuver la revalorisation des tarifs de location, de prestation personnel du Théâtre et l'harmonisation des prestations billetterie commune aux deux salles :

Location de salles :

- Tarif normal de location de la Grande Salle : 1 600 € / Tarif agglo : 1 350 €
- Tarif de jour de montage et démontage de la Grande Salle : 650 €
- Tarif normal de location de la salle de Résidence : 250 € / Tarif agglo : 200 €

Prestations personnel :

- Tarif horaire du personnel technique et logistique : 28 €.

Les autres tarifs restent inchangés.

Les tarifs de prestation billetterie du Théâtre feront l'objet d'une harmonisation commune avec le Palais des Congrès et des Spectacles de Vals., dans le cadre de son intégration dans la saison culturelle 2016-2017 de l'Agglomération du Puy-en-Velay.

## TARIFS LOCATIONS THEATRE ET PRESTATIONS ANNEXES

### I - Location

#### Conditions pour toute location :

- Personnel minimum réglementaire en termes de sécurité compris, non affecté à d'autres missions
- Horaires y compris la manifestation :

« Grande Salle » : 3 services de 4h/jour de manifestation 8h/jour pour jours de montage et démontage

Le tarif inclut 3 techniciens logistique au maximum

« Autres salles » : 8h/jour

	Tarif normal	Tarif Agglo	Jour de montage ou démontage
Grande Salle (jauge maxi : 609 places dont 450 à bonne visibilité – jauge en scène 100)	1 600 €	1 350 €	650 €
Salon Fumoir (jauge maxi : 49 personnes)	200 €	150 €	50 €
Atelier (jauge maxi : 49 personnes)	100 €	50 €	50 €
Résidence (jauge maxi : 99 personnes)	250 €	200 €	100 €
Entre-Actes (seul)	200 €	150 €	100 €

#### Location de l'Entre-Actes pour exposition :

##### Conditions :

Durée 3 semaines maximum

Jours et horaires d'ouverture du Théâtre

Pas de gardiennage spécifique

Fournir une attestation d'assurance

Entre-Actes	1 semaine	2 semaines	3 semaines
Mise à disposition	120 €	210 €	300 €

### II – Prestations personnel

Personnel « technique et logistique » supplémentaire :

Tarif horaire, pas de prestation inférieure à 4h consécutives : 28,00 €/h/agent

Personnel de « salle » supplémentaire :

Tarif horaire, pas de prestation inférieure à 4h consécutives : 16,00 €/h/agent

### III - Prestations billetterie communes aux deux salles (Théâtre et Palais des Congrès et des Spectacles de Vals)

BILLETTERIE Aux dates et horaires	Tarif Agglo	Extérieur
--------------------------------------	-------------	-----------

d'ouverture au public		
Billets et états fournis par « la billetterie commune » pour spectacles extérieurs Frais de gestion (par billet émis) - sans numérotation - avec numérotation		
	0,60 € 1,00 €	0,80 € 1,20 €
Frais d'expédition billetterie vente en ligne	3,00 €	

En cas de partenariat dans le cadre de la programmation culturelle : gratuité totale ou partielle de ces tarifs à l'exclusion des frais incompressibles liés aux transactions carte bancaire dont le tarif forfaitaire appliqué sera fixé à 0,20 €/billet émis, lors d'une prestation billetterie.

2) décider que les recettes seront imputées :

➤ Chapitre : 70 – Article : 7062 – Sous fonction : 313 (redevance à caractère culturel)

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 38 : PALAIS DES CONGRÈS ET DES SPECTACLES DE VALS PRÈS LE PUY : TARIFS DE LOCATION**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) d'approuver les tarifs de location du Palais des Congrès et des Spectacles de Vals-Près-Le-Puy,

1) **Auditorium**

AUDITORIUM (frais nettoyage et matériel technique de la salle compris)	TARIF CONGRÈS / SEMINAIRES		TARIF SPECTACLE / EVENEMENTIEL Manifestation publique avec billetterie	
Période <b>BLANCHE</b> du lundi au jeudi	Petite jauge	730 €	Cat. Technique S1	1 050 €
	Grande jauge	910 €	Cat. Technique S2	1 250 €
Période <b>BLEUE</b> du vendredi au dimanche inclus	Petite jauge	980 €	Cat. Technique S1	1 300 €
	Grande jauge	1 150 €	Cat. Technique S2	1 600 €

**Spécificités :**

Lorsqu'un utilisateur louera l'auditorium pour une durée consécutive comprenant au moins un jour de la période bleue, celle-ci deviendra période de référence pour les tarifs applicables à l'ensemble des journées de location.

Lorsqu'un utilisateur louera la grande salle sur plusieurs jours consécutivement, une réduction de 15% sera accordée au montant global de la location.

Les répétitions : Une répétition offerte par journée de location. Pour toute répétition supplémentaire, accordée en fonction de la disponibilité du Centre, l'utilisateur acquittera la somme de 150,00 €.

2) Hall d'accueil et office de réchauffe

Espace de location		Par jour
HALL D'ACCUEIL	Nettoyage compris en fin de location	470.00 €
	Loué conjointement à l'Auditorium	235.00 €
OFFICE DE RE-CHAUFFE	Uniquement pour la partie office de réchauffe	250.00 €

3) Salles du Centre Culturel

Les coûts de nettoyage sont intégrés à l'ensemble des tarifs ci-dessous.

Les tarifs sont dégressifs en fonction du nombre de jours annuels cumulés de location :

- De 1 à 5 locations annuelles isolées
- De 6 à 9 locations journalières consécutives ou isolées dans l'année en cours
- De 10 à 20 locations journalières consécutives ou isolées dans l'année en cours
- A partir de 21 locations journalières consécutives ou isolées dans l'année en cours.

Nombre de locations	Espace de location	TARIF de BASE	TARIFS DÉGRESSIFS (locations consécutives de 1 à 5 jours)		
		Par jour isolé	2 jours	3 jours	Jour suivant
De 1 à 5 locations annuelles isolées	1 Salle 20 à 50 personnes	128.00 €	205.00 €	286.00 €	+ 52.00 €
	2 Salles 50 à 120 personnes	198.00 €	317.00 €	420.00 €	+ 72.00 €
De 6 à 9 locations journalières consécutives ou isolées par an	1 Salle 20 à 50 personnes	82.00 € par jour			
	2 Salles 50 à 120 personnes	144.00 € par jour			
De 10 à 20 locations journalières consécutives ou isolées par an	1 Salle 20 à 50 personnes	61.00 € par jour			
	2 Salles 50 à 120 personnes	113.00 € par jour			
A partir de 21 locations journalières consécutives ou isolées par an	1 Salle 20 à 50 personnes	51.00 € par jour			
	2 Salles 50 à 120 personnes	92.00 € par jour			

**Cautions :**

250 € pour les locations du hall et des salles

1500 € pour l'auditorium

4) Tarifification horaire des prestations technicien

Objet	Tarif horaire
Prestation horaire technicien	28,00 €
Prestation horaire régisseur technique	37,00 €

2) décider que les recettes seront imputées :

➤ CHAPITRE : 70 – ARTICLE : 7062 – SOUS FONCTION : 313 (REDEVANCE À CARACTÈRE CULTUREL).

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

1) *d'approuver les tarifs de la saison 2016-2017,*

*Compte tenu que les deux salles ne présentent pas la même configuration, il est proposé que :*

**\* Tarifs à l'unité :**

*- Les tarifs applicables en Grande Salle du Palais des Congrès et des Spectacles seront choisis parmi les séries de tarifs mentionnées dans la grille ci-dessous, en fonction des spectacles programmés : 1 tarif unique pour la configuration tout assis et 2 tarifs pour la configuration assis/débout.*

*Palais des Congrès et des Spectacles de Vals : assis/débout*

10€	12€	13€	15€	16€	18€	20€	22€	23€	24€	25€	26€	28€	30€	33€	35€	36€	37€	38€	39€	40€	42€	45€	47€	49€	50€	55€
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

*- Les tarifs applicables en Grande Salle du Théâtre seront choisis parmi la grille tarifaire ci-dessous en fonction des séries 1, 2,3 ou 4. Le choix d'un tarif unique pourra être appliqué au cas par cas parmi les tarifs existants.*

**Théâtre :**

Série 1	15 €	20 €	25 €	28 €	30 €	35 €	37 €	40 €	45 €	50 €
Série 2	13 €	16 €	20 €	23 €	25 €	30 €	31 €	33 €	38 €	43 €
Série 3	10 €	12 €	15 €	18 €	20 €	22 €	23 €	24 €	26 €	31 €
Série 4 tarif unique à 10 € quel que soit le spectacle										

*\* Tarif à 0 € : places délivrées dans le cadre du quota d'invitations négociées aux contrats avec les productions, et dans le cadre des accords passés sur des spectacles programmés en partenariat avec la Communauté d'Agglomération, sur le Théâtre et le Palais des Congrès et des Spectacles de Vals.*

**\* Tarif abonnement :**

*Dès l'achat de 3 spectacles simultanément sur le Théâtre et le Palais des Congrès et des Spectacles de Vals, une réduction de 3 € du prix à l'unité sera appliquée quelle que soit la série. Les spectacles achetés en plus, postérieurement à la prise d'abonnement feront aussi l'objet d'une réduction de 3 €.*

**\* Tarifs hors abonnement :**

*Les tarifs des spectacles hors abonnement, quelle que soit la salle, seront choisis dans les grilles des tarifs ci-dessus.*

**\* Tarifs jeune public et scolaires :**

Classes accompagnées - tarif par élève	A l'unité	Dès 3 spectacles Par établissement scolaire
Primaire	5,20 €	3,70 €

Collège	7,30 €	5,80 €
Lycée – Enseignement supérieur - internes	8,30 €	6,80 €

**\* Autres Tarifs :**

**Tarif Pass Jeunes :**

Le chéquier Pass Jeunes créé par la Communauté d'Agglomération du Puy-enVelay accorde une place gratuite sur un spectacle de la saison, en 4<sup>ème</sup> série, en Grande Salle du Théâtre.

**\* Tarifs réduits :**

Les adhérents porteurs de la carte CEZAM : réduction de 3 €\*, par spectacle acheté à l'unité, sur les deux salles (Théâtre et Palais des Congrès et des Spectacles de Vals) à l'exception des spectacles hors abonnement.

Les Comités d'Entreprises conventionnés bénéficieront d'une remise de -3 € par spectacle, sur les deux salles, à l'exception des spectacles hors abonnement.

Bénéficiaires de minima sociaux, moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, handicapés : réduction de 5 €\* par spectacle acheté à l'unité, quelle que soit la salle, à l'exception de ceux hors abonnement.

Tarif jeune jusqu'à 25 ans inclus, au Théâtre au niveau du « Paradis » : 5 €\* en série 4 sur spectacles abonnement : apprentis, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux.

\* sur justificatif

Tarif famille en Grande Salle du Théâtre (non cumulable avec le tarif abonnement) : Pour les spectacles estampillés « spectacle en famille » : quelle que soit la série, réduction de 50 % sur les billets achetés à l'unité, des enfants de - de 12 ans, d'une même famille, accompagnés de leurs parents.

Le dispositif « Culture du Cœur » est maintenu dans la salle du Théâtre.

**Tarifs Bar :**

Bouteille d'eau gazeuse	2,00 €
Bouteille d'eau plate, café, thé	1,50 €
Bières 1664, verre de vin, jus de fruit, coca cola	2,00 €
Bières de qualité	3,50 € 3,80 € 4,00 €
Coupe de champagne	5,50 €
Bouteille de champagne	27,00 €

2) décider que les recettes seront imputées :

➤ Chapitre : 70 – Article : 7062 – Sous fonction : 313 (redevance à caractère culturel).

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

-----

**DÉLIBÉRATION N° 40 : COTISATIONS ET ADHÉSIONS À DIVERS ORGANISMES POUR  
2016 : VALIDATION**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

– de verser une cotisation aux organismes figurant dans le tableau ,

COTISATIONS A DIVERS ORGANISMES 2016	
ORGANISMES	BUDGET 2016
<b>TRANSVERSAL</b>	
A.D.C.F	6 500,00 €
Association des Maires de France	2 923,00 €
Association des élus pour la défense du Cévenol	150,00 €
Association Nationale des Élus de la Montagne-ANEM	1 240,00 €
A.T.M.O.	20 440,00 €
S.I.C.A.L.A.	98 000,00 €
Syndicat Mixte du Pays du Velay	80 000,00 €
CRAIG	13 674,00 €
<b>LOUDES</b>	
Syndicat Mixte de l'Aérodrome Le Puy Loudes	218 587,94 €
Agence Régionale de Développement Économique-ARDE	4 000,00 €
Comité d'expansion économique	1 700,00 €
Office de commerce et de l'Artisanat	120,00 €
Initiative création	10,00 €
<b>TOURISME</b>	
Auvergne Nouveau Monde	1 000,00 €
ICOMOS	1 400,00 €
Association Voie Régordane-Chemins de Tolérance	1 000,00 €
Les plus beaux détours de France	3 600,00 €
Association autour de Saint-Michel d'Aiguilhe	200,00 €
Association Forteresse de Polignac	200,00 €
Association Nationale des villes et Pays d'Art et d'Histoire	2 622,53 €
Le Grand Trail de Saint-Jacques	50,00 €
Fédération Européenne de St Jacques de Compostelle	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>462 417 €</b>

- d'autoriser le Président à signer tout acte afférent.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 41 : PARTICIPATION DE L'ÉTAT ET DE LA RÉGION SUR LA MODIFICATION DU PROJET INITIAL DE RÉNOVATION DU MUSÉE CROZATIER : PLAN DE FINANCEMENT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- d'approuver Le plan de financement complémentaire du musée CROZATIER,  
Répartition du financement :

Rénovation du musée Crozatier	Muséographie	Outils médiation, chantier des collections, maîtrise d'oeuvre et travaux	TOTAL
État (dotation de soutien à l'investissement public local 2016)	1 M€		1 M€
Région		1 M€	1 M€

Restant à la charge de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay	1,8 M€	1,8 M€
TOTAL HT	3,8 M€	3,8 M€

La part de la Communauté d'Agglomération s'élèverait à 1,8 M€ HT, à laquelle s'ajoute la totalité de la TVA, soit 2,560 M€ TTC.

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières mentionnées ci-dessus, et à signer tous les documents se rapportant au présent dossier.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 42 : MISE EN LUMIÈRE AUDIO-VISUELLE DES MONUMENTS  
EMBLÉMATIQUES DE L'AGGLOMÉRATION : PLAN DE FINANCEMENT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- 1) d'approuver le plan de financement de la mise en lumière audio-visuelle des monuments emblématiques de l'agglomération, incluant son concept de communication,
  - 2) d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes les aides financières potentielles,
  - 3) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant au présent dossier.
- Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Partenaire	Montant HT	Taux de co-financement
Europe (LEADER)	200 000,00 €	17%
Etat (dotation de soutien à l'investissement public local)	237 066,58 €	20%
Région	345 253,12 €	29%
Autofinancement CAPeV	403 013,22 €	34%
Total	1 185 332,92 €	100%

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**ABSTENTIONS : 4 Madame FOUGEROUSE, Messieurs FORESTIER, JOHANNY et LAURENT**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 43 : SALLE ÉVÉNEMENTIELLE DE QUINCIEU : MODIFICATION DU  
PLAN DE FINANCEMENT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- d'approuver Le nouveau plan de financement de la salle événementielle de Quincieu,

Répartition du financement :

		État	Région	Région	État	Restant à la
--	--	------	--------	--------	------	--------------

Salle événementielle de Quincieu	Montant Hors Taxes	CPER 2015-2020 (volet territorial)	CPER 2015-2020 (volet territorial)	Contrat Auvergne + 2015 FRADDT-EPCI	(dotation de soutien à l'investissement public local 2016) (1)	charge de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
TOTAL HT	3 300 000 €	400 000 €	200 000 €	900 000 €	1 140 000 €	660 000 €
TVA	660 000 €					660 000 €
TOTAL TTC	3 960 000 €					1 320 000 €

**Financement d'un montant éligible de 3 M€.**

**La part de la Communauté d'Agglomération s'élèverait à 660 000 € HT, à laquelle s'ajoute la totalité de la TVA, soit 1 320 000 € TTC.**

**- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières mentionnées ci-dessus, et à signer tous les documents se rapportant au présent dossier.**

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**ABSTENTIONS : 5 Mesdames FOUGEROUSE, HERITIER-BRANCO ET Messieurs FORESTIER, JOHANNY ET LAURENT**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 44 : FONDS DE CONCOURS CLASSIQUES D'INVESTISSEMENT 2016 : ATTRIBUTION AUX COMMUNES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- 1) **de retenir, au titre des fonds de concours de l'année 2016, les 13 projets inscrits dans le tableau récapitulatif joint en annexe,**
- 2) **d'autoriser le Président à signer les arrêtés attributifs de subvention.**

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 45: FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNELS D'INVESTISSEMENT 2016 : ATTRIBUTION AUX COMMUNES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- 1) **de retenir, au titre des fonds de concours exceptionnels de l'année 2016, les 4 projets inscrits dans le tableau récapitulatif joint en annexe,**
- 2) **d'autoriser le Président à signer les arrêtés attributifs de subvention.**

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 46 : COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2015 : EXAMEN ET VOTE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- **d'approuver le compte de gestion du budget principal, de l'exercice 2015, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :**

Sections	Résultats		
	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	2 958 946,76	4 801 759,74	7 760 706,50
Section d'investissement	535 506,61	-7 318 475,31	-6 782 968,70
Résultat global de clôture (fonds de roulement)			977 737,80

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 47 : COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS DE L'EXERCICE 2015 : EXAMEN ET VOTE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- *d'approuver le compte de gestion du budget de la régie des transports, de l'exercice 2015, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :*

Sections	Résultats		
	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	-116 450,92	213 168,62	96 717,70
Section d'investissement	282 007,76	30 296,18	312 303,94
Résultat global de clôture (fonds de roulement)			409 021,64

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 48 : COMPTE DE GESTION DU BUDGET GOLF DE L'EXERCICE 2015 : EXAMEN ET VOTE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- *d'approuver le compte de gestion du budget golf, de l'exercice 2015, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :*

Sections	Résultats		
	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	5 625,22	78 814,82	84 440,04
Section d'investissement	22 461,50	-18 125,47	4 336,03
Résultat global de clôture (fonds de roulement)			88 776,07

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 49 : COMPTE DE GESTION DU BUDGET USINES RELAIS DE L'EXERCICE 2015 : EXAMEN ET VOTE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

**- d'approuver le compte de gestion du budget des usines relais, de l'exercice 2015, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :**

Sections	Résultats		
	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	-3 209,89	826 129,70	822 919,81
Section d'investissement	-1 809,57	248 260,60	246 451,03
Résultat global de clôture (fonds de roulement)			1 069 370,84

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 50 : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE L'EXERCICE 2015 : EXAMEN ET VOTE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

**- d'approuver le compte de gestion du budget des zones d'activités économiques, de l'exercice 2015, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :**

Résultats Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	142 849,38	0,00	142 849,38
Section d'investissement	-18 854,30	-6 154 394,77	-6 173 249,07
Résultat global de clôture (fonds de roulement)			-6 030 399,69

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 51: COMPTE DE GESTION DU BUDGET ABATTOIR  
COMMUNAUTAIRE DE L'EXERCICE 2015 : EXAMEN ET VOTE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

*- d'approuver le compte de gestion du budget de l'abattoir communautaire, de l'exercice 2015, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessus.*

Résultats Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	-33 904,38	474 090,54	440 186,16
Section d'investissement	-18 119,17	272 239,96	254 120,79
Résultat global de clôture (fonds de roulement)			694 306,95

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 52 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 : DÉSIGNATION DU  
PRÉSIDENT DE SÉANCE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

➤ *de ne pas procéder à cette nomination au scrutin secret comme le permet l'article L2121-21*

➤ *de nommer Monsieur Michel CHAPUIS, Vice-Président, pour remplir les fonctions de Président de séance du Conseil Communautaire du 6 avril 2016 pour les questions n°53 à 58 relatives aux comptes administratifs 2015.*

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

DÉLIBÉRATION N° 53 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE  
L'EXERCICE 2015 : EXAMEN ET VOTE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- **d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2015 comme suit :**

Résultats Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	2 958 946,76	4 801 759,74	7 760 706,50
Section d'investissement	535 506,61	-7 318 475,31	-6 782 968,70
Résultat global de clôture (fonds de roulement)			977 737,80

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**ABSTENTIONS : 6 Mesdames ALLIBERT, FOUGEROUSE, HERITIER-BRANCO ET  
Messieurs CONVERT, JOHANNY ET LAURENT'**

DÉLIBÉRATION N° 54 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA RÉGIE DES  
TRANSPORTS DE L'EXERCICE 2015 : EXAMEN ET VOTE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- **d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2015 comme suit :**

Résultats Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	-116 450,92	213 168,62	96 717,70
Section d'investissement	282 007,76	30 296,18	312 303,94
Résultat global de clôture (fonds de roulement)			409 021,64

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**ABSTENTIONS : 3 Mesdames ALLIBERT ET HERITIER-BRANCO ET MONSIEUR  
CONVERT**

DÉLIBÉRATION N° 55 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GOLF DE L'EXERCICE  
2015 : EXAMEN ET VOTE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- *d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2015 comme suit :*

Résultats Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	5 625,22	78 814,82	84 440,04
Section d'investissement	22 461,50	-18 125,47	4 336,03
Résultat global de clôture (fonds de roulement)			88 776,07

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**ABSTENTIONS : 7 Mesdames ALLIBERT, FOUGEROUSE, HERITIER-BRANCO ET  
Messieurs CONVERT, FORESTIER, JOHANNY ET LAURENT**

**DÉLIBÉRATION N° 56: COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET USINES RELAIS DE  
L'EXERCICE 2015 : EXAMEN ET VOTE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- *d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2015 comme suit*

Résultats Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	-3 209,89	826 129,70	822 919,81
Section d'investissement	-1 809,57	248 260,60	246 451,03
Résultat global de clôture (fonds de roulement)			1 069 370,84

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 57 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ZONES D'ACTIVITÉS  
ÉCONOMIQUES DE L'EXERCICE 2015 : EXAMEN ET VOTE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2015 comme suit :

Résultats Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	142 849,38		142 849,38
Section d'investissement	-18 854,30	-6 154 394,77	-6 173 249,07
Résultat global de clôture (fonds de roulement)			-6 030 399,69

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 58 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ABATTOIR  
COMMUNAUTAIRE DE L'EXERCICE 2015 : EXAMEN ET VOTE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

**d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2015 comme suit :**

Résultats Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	-33 904,38	474 090,54	440 186,16
Section d'investissement	-18 119,17	272 239,96	254 120,79
Résultat global de clôture (fonds de roulement)			694 306,95

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 59 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE  
L'EXERCICE 2015 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2015 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- **Résultat de clôture (Excédent)** 7 760 706,50 €
- **Affectation en réserves au compte** 3 754 206,23€  
1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »
- **Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement** 4 006 500,27 €  
au compte « 002 – Excédents antérieurs reportés »

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 60: COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS DE L'EXERCICE 2015 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- **d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2015 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :**

➤ <b>Résultat de clôture (Excédent)</b>	<b>96 717,70 €</b>
➤ <b>Affectation en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »</b>	<b>- €</b>
➤ <b>Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002 – Excédents antérieurs reportés »</b>	<b>96 717,70 €</b>

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 61 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GOLF DE L'EXERCICE 2014 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- **d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2015 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :**

➤ <b>Résultat de clôture (Excédent)</b>	<b>84 440,04 €</b>
➤ <b>Affectation en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »</b>	<b>1 630,97 €</b>
➤ <b>Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002 – Excédents antérieurs reportés »</b>	<b>82 809,07€</b>

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 62 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET USINES RELAIS DE L'EXERCICE 2014 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- **d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2015 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :**

➤ <b>Résultat de clôture (Excédent)</b>	<b>822 919,81€</b>
➤ <b>Affectation en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »</b>	<b>- €</b>

- *Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002 – Excédents antérieurs reportés »* 822 919,81€

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 63 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE L'EXERCICE 2015 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- *d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2015 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :*
- *Résultat de clôture (Excédent)* 142 849,38 €
  - *Affectation en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »* 142 849,38 €
  - *Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002 – Excédents antérieurs reportés »* 0.00 €

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 64 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ABATTOIR COMMUNAUTAIRE DE L'EXERCICE 2015 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- *d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2015 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :*
- *Résultat de clôture (Excédent)* 440 186,16 €
  - *Affectation en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »* 46 206,61 €
  - *Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002 – Excédents antérieurs reportés »* 393 979,55 €

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 65 : TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES : DÉTERMINATION DES TAUX**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- *de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par zone au titre de l'année 2016 comme suit :*

Zonage en vigueur	taux
<u>Zone 1</u> Aiguilhe, Brives-Charensac, Chadrac, Espaly-Saint-Marcel, Le Puy-en-Velay, Vals-Près-Le Puy	9,81 %
<u>Zone 2</u> Blavozy, Chaspinhac, Le Monteil, Saint-Germain-Laprade	8,46 %
<u>Zone 3</u> Arsac-en-Velay, Le Brignon, Coubon, Cussac-sur-Loire, Saint-Christophe-sur-Dolaizon, Solignac-sur-Loire,	8,46 %
<u>Zone 4</u> Bains, Ceyszac, Chaspuzac, Loudes, Polignac, Saint-Jean-de-Nay, Saint-Privat-d'Allier, Saint-Vidal, Sanssac-l'Eglise, Vazeilles-Limandres, Vergezac, Le Vernet	8,46 %

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 66 : FISCALITÉ : DÉTERMINATION DES TAUX POUR L'ANNÉE 2016**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

**- de fixer les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :**

- Taxe d'habitation	8,71 %
- Taxe foncière propriétés non bâties	3,32 %
- Cotisation foncière des entreprises	27,63 %

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 67: BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2016 : EXAMEN ET VOTE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

**- d'approuver le budget primitif de l'exercice 2016 par chapitre pour les deux sections avec opérations pour la section d'investissement.**

**BUDGET PRIMITIF 2016 – budget principal**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser	11 744 838,51	14 773 600,98			11 744 838,51	14 773 600,98
Propositions nouvelles	14 481 811,49	18 236 018,02	42 507 195,00	38 500 695,00	56 989 006,49	56 736 713,02
<b>TOTAUX</b>	<b>26 226 650,00</b>	<b>33 009 619,00</b>	<b>42 507 195,00</b>	<b>38 500 695,00</b>	<b>68 733 845,00</b>	<b>71 510 314,00</b>
Résultats reportés	6 782 969,00			4 006 500,00	6 782 969,00	4 006 500,00
Propositions globales	33 009 619,00	33 009 619,00	42 507 195,00	42 507 195,00	75 516 814,00	75 516 814,00

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

***ABSTENTIONS : 3 Madame FOUGEROUSE ET Messieurs JOHANNY ET LAURENT***

**DÉLIBÉRATION N° 68: RÉGIE DES TRANSPORTS - BUDGET PRIMITIF 2016 : EXAMEN ET VOTE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- *d'approuver le budget primitif de l'exercice 2016 de la R.T.C.A ,par chapitre, pour les deux sections avec les opérations pour la section d'investissement.*

**BUDGET PRIMITIF 2016 – R.T.C.A (en euros)**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser	9 469,73				9 469,73	0,00
Propositions nouvelles	1 706 345,27	1 403 512,00	6 038 047,00	5 941 330,00	7 744 392,27	7 344 842,00
<b>TOTAUX</b>	<b>1 715 815,00</b>	<b>1 403 512,00</b>	<b>6 038 047,00</b>	<b>5 941 330,00</b>	<b>7 753 862,00</b>	<b>7 344 842,00</b>
Résultats reportés		312 303,00		96 717,00		409 020,00
Propositions globales	1 715 815,00	1 715 815,00	6 038 047,00	6 038 047,00	7 753 862,00	7 753 862,00

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 69 : GOLF - BUDGET PRIMITIF 2016 : EXAMEN ET VOTE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- *d'approuver le budget primitif de l'exercice 2016 du golf du Puy-en-Velay, par chapitre, pour les deux sections avec les opérations pour la section d'investissement.*

**BUDGET PRIMITIF 2016 – GOLF DU PUY-EN-VELAY (en euros)**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser	5 967,00				5 967,00	
Propositions nouvelles	167 510,00	169 141,00	376 804,00	293 995,00	544 314,00	463 136,00
<b>TOTAUX</b>	<b>173 477,00</b>	<b>169 141,00</b>	<b>376 804,00</b>	<b>293 995,00</b>	<b>550 281,00</b>	<b>463 136,00</b>
Résultats reportés		4 336,00		82 809,00	0,00	87 145,00
<b>Propositions globales</b>	<b>173 477,00</b>	<b>173 477,00</b>	<b>376 804,00</b>	<b>376 804,00</b>	<b>550 281,00</b>	<b>550 281,00</b>

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES**

***ABSTENTIONS : 7 Mesdames ALLIBERT, FOUGEROUSE, HERITIER-BRANCO ET Messieurs CONVERT, FORESTIER, JOHANNY ET LAURENT***

=====

**DÉLIBÉRATION N° 70 : USINES RELAIS - BUDGET PRIMITIF 2016 : EXAMEN ET VOTE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- ***d'approuver le budget primitif de l'exercice 2016 des Usines relais, par chapitre pour les deux sections, avec opérations pour la section d'investissement.***

**BUDGET PRIMITIF 2016 – USINES RELAIS (euros)**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser						
Propositions nouvelles	1 160,00	819 699,00	826 339,00	3 420,00	827 499,00	823 119,00
<b>TOTAUX</b>	<b>1 160,00</b>	<b>819 699,00</b>	<b>826 339,00</b>	<b>3 420,00</b>	<b>827 499,00</b>	<b>823 119,00</b>
Résultats reportés		246 451,00		822 919,00		1 069 370,00
<b>Propositions globales</b>	<b>1 160,00</b>	<b>1 066 150,00</b>	<b>826 339,00</b>	<b>826 339,00</b>	<b>827 499,00</b>	<b>1 892 489,00</b>

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

**DÉLIBÉRATION N° 71 : ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - BUDGET PRIMITIF 2016**  
**: EXAMEN ET VOTE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- ***d'approuver le budget primitif de l'exercice 2016 des zones d'activités économiques, par chapitre, pour les deux sections avec les opérations pour la section d'investissement.***

**BUDGET PRIMITIF 2016 – ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (en euros)**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser						
Propositions nouvelles	12 579 583,00	18 752 833,00	14 263 863,00	14 263 863,00	26 843 446,00	33 016 696,00
<b>TOTAUX</b>	<b>12 579 583,00</b>	<b>18 752 833,00</b>	<b>14 263 863,00</b>	<b>14 263 863,00</b>	<b>26 843 446,00</b>	<b>33 016 696,00</b>
Résultats reportés	6 173 250,00				6 173 250,00	0,00
<b>Propositions globales</b>	<b>18 752 833,00</b>	<b>18 752 833,00</b>	<b>14 263 863,00</b>	<b>14 263 863,00</b>	<b>33 016 696,00</b>	<b>33 016 696,00</b>

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 72 : BUDGET PRIMITIF 2016 - ABATTOIR COMMUNAUTAIRE :**  
**EXAMEN ET VOTE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- ***d'approuver le budget primitif de l'exercice 2016, de l'abattoir communautaire, par chapitre, pour les deux sections avec les opérations pour la section d'investissement.***

**BUDGET PRIMITIF 2016 – ABATTOIR COMMUNAUTAIRE (en euros)**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser	300 327,40				300 327,40	
Propositions nouvelles	629 030,60	675 238,00	2 925 629,00	2 531 650,00	3 554 659,60	3 206 888,00
<b>TOTAUX</b>	<b>929 358,00</b>	<b>675 238,00</b>	<b>2 925 629,00</b>	<b>2 531 650,00</b>	<b>3 854 987,00</b>	<b>3 206 888,00</b>
Résultats reportés		254 120,00		393 979,00		648 099,00
<b>Propositions globales</b>	<b>929 358,00</b>	<b>929 358,00</b>	<b>2 925 629,00</b>	<b>2 925 629,00</b>	<b>3 854 987,00</b>	<b>3 854 987,00</b>

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

DÉLIBÉRATION N° 73 : BUDGET RTCA : SUBVENTION D'ÉQUILIBRE POUR  
L'EXERCICE 2016

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

**- décide d'attribuer une subvention d'équilibre au budget de la Régie des Transports d'un montant de 1 261 000 € pour l'exercice 2016.**

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ**

=====

DÉLIBÉRATION N° 74 : BUDGET GOLF : SUBVENTION D'ÉQUILIBRE POUR  
L'EXERCICE 2016

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

**- d'attribuer une subvention d'équilibre d'un montant de 189 805 € au budget "Golf".**

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES : 43**

**CONTRE : 5 Mesdames FOUGEROUSE ET Messieurs FORESTIER, JOHANNY, LAURENT  
et PAILLER**

**ABSTENTION : 3 Mesdames ALLIBERT, HERITIER-BRANCO et Monsieur CONVERT**

=====

Fait à Le Puy-en-Velay, le 11 avril 2016

Le Président de la Communauté,  
d'agglomération du Puy-en-Velay,

  
Michel JOUBERT

**L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale  
Mutualisé aux heures d'ouverture**